# municipal





# Table des matières

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL	4
NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS	5
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	10
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS	12
DIVERS	13

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Finalement, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est nondiscriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

22 FÉVRIER 2021

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: SUZANNE CLAVEAU

# Comités et responsables municipaux

#### RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

# MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 23

# MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1 chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Représentante à la Table de concertation culture Représentante à la Résidence Portneuvienne Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité du développement durable

# MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2 marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

# MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3 gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement Représentant au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Comité du développement durable Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

# MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4 joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité de la politique familiale Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne Représentante substitut au Comité d'embellissement

# MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5 gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP

Responsable de l'analyse du parc immobilier Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

# MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6 bruno.cormier@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-

Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf Représentant à la CAPSA

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

# LES RESPONSABLES MUNICIPAUX # 418 286-3844 / INFO@VILLEDEPORTNEUF.COM

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

Mathieu Gingras, poste 26

**GREFFE** 

France Marcotte, poste 24

#### DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

#### **ADMINISTRATION**

Carrie-France Leclerc, poste 22 Hélène Lavallée, poste 27

#### **INSPECTION MUNICIPALE**

Julie Vallée, poste 25

#### SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

#### **RÉCEPTION**

Janie Beaudet, poste 21

#### SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

#### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Stéphane Bérubé, 418 326-3007 | Directeur par intérim

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Jean-François Marcotte, 418 286-6939 / 418 284-9794 (urgence)

#### **BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE**

Marcelle Thibault, 418 286-6465

#### **CONTRÔLE ANIMALIER**

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

# Comptes rendus des séances du conseil

# **SÉANCE ORDINAIRE | 11 JANVIER 2021**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions
- 4. Adoption des procès-verbaux du 14 décembre 2020
- 5. Adoption des comptes payés du mois de décembre 2020
- 6. Dépôt d'un rapport, mesures mises en place dans le règlement de gestion contractuelle
- 7. Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2021
- 8. Assemblée de consultation, règlement incluant un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102
- 9. Adoption du second projet de règlement incluant un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102
- 10. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement précisant la définition de bâtiments complémentaires attenants et intégrés
- 11. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt pour le renouvellement et la mise aux normes de conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre du Programme FIMEAU

- 12. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle rue et l'implantation de services municipaux dans le cadre du développement de la phase II du parc industriel municipal
- 13. Autorisation d'un mandat pour une étude géotechnique
- 14. Autorisation d'un mandat de déboisement, nouvelle rue parc industriel
- 15. Autorisation d'un mandat pour une analyse de vulnérabilité (PPASEP)
- 16. Autorisation d'un mandat pour une redéfinition des aires d'alimentation des puits (PPA-SEP) (reporté)
- 17. Autorisation signature du bail avec le CIUSSS
- 18. Autorisation dépense, Samson et Frères
- 19. Autorisation dépense, TechniARP
- 20. Permanence de madame Isabelle Longval, trésorière et directrice générale adjointe
- 21. Taxe 9-1-1 sur les services téléphoniques
- 22. Période de questions
- 23. Levée de l'assemblée

### PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

LE LUNDI, 8 FÉVRIER 2021, À 19H30 500, RUE NOTRE-DAME

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE:

WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

# Nouvelles municipales et avis publics

# **SYNTHÈSE DU BUDGET 2021**

#### Revenus

	Budget 2021	Budget 2020
Taxes	4 599 698	4 528 929
Compensation tenant lieu de taxes	26 300	30 000
Transferts gouvernementaux	428 724	337 427
Services rendus	155 260	328 810
Imposition de droits	277 727	151 250
Amende et pénalités	12 000	12 000
Revenu d'intérêts	30 000	30 500
Autres revenus	20 000	52 500
TOTAL DES REVENUS	5 549 709	5 471 416

### Dépenses

	Budget 2021	Budget 2020
Administration générale	936 315	1 051 769
Sécurité publique	740 264	770 597
Transport	981 994	1 106 461
Hygiène du milieu	1 142 170	692 286
Santé et bien-être	32 500	23 250
Aménagement, urbanisme et développement	160 380	156 527
Loisirs et culture	639 571	644 500
Frais de financement	467 393	327 216
Service de la dette	656 676	600 579
Affectation	(207 554)	93 665
TOTAL DES DÉPENSES	5 549 709	5 466 850

# PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2021-2023

Catégorie	2021	2022	2023	Total	
Infrastructure					
Eau potable	2 826 000	-	2 200 000	5 026 000	
Chemins, rues, route, trottoirs	2 250 000	-	-	2 250 000	
Parcs, terrains de jeu	20 000	350 000	-	370 000	
Bâtiments et terrain	158 000	80 000	-	238 000	
Véhicules	676 942	20 000	-	696 942	
Machinerie, outillage et équipement divers	81 750	-	-	81 750	
Autres	75 000	-	-	75 000	
Total	6 087 692	450 000	2 200 000	8 737 692	

### Financement des projets d'immobilisations 2021

Mode de financement	Montant
Subventions gouvernementales	2 326 461
Emprunt à long terme à l'ensemble	2 071 942
Emprunt à long terme excluant Perthuis	1 545 082
Fonds de roulement	100 000
Excédents non affectés	30 000
Excédents affectés	14 207
Total	6 087 692

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021**

#### **LES REVENUS**

Le budget de fonctionnement 2021 présente des revenus de 5 549 709 \$.

Les revenus prévus en 2021 sont très semblables à ceux budgétés en 2020, sauf exception des transferts gouvernementaux, des services rendus et de l'imposition des droits, pour lesquels nous expliquons les écarts ci-dessous.

La hausse des revenus de transfert s'explique principalement par l'affectation d'une somme de 128 728\$ issue de la subvention spéciale octroyée à la Ville par le gouvernement provincial en 2020. Ce transfert sert entre autres à atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Ville, à minimiser les hausses de taxes municipales et à maintenir les services essentiels aux citoyens.

Cette contribution financière viendra également compenser une portion de la diminution anticipée des revenus liés aux services rendus. En effet, d'une part, les opportunités de revenus liées aux activités, aux événements et aux locations de salles seront fortement limitées pour une bonne partie de l'année 2021 en raison des circonstances actuelles. D'autre part, la Ville ne comptabilisera plus dans ses livres les revenus générés par les interventions du service de sécurité incendie et les activités de formation du Centre de formation incendie de Portneuf (CFIP), et ce, dès le lancement des activités de la nouvelle Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPPI) en début d'année.

Finalement, les revenus prévus sont également caractérisés par une augmentation de l'imposition de droits liée à l'utilisation du fonds de carrières et sablières, afin de rembourser le premier versement en capital et intérêts de l'emprunt lié à la construction de la voie de contournement.

#### LES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement 2021 présente des dépenses de 5 549 709 \$.

Globalement, certains ajustements découlant de la pandémie de Covid-19 et des efforts visant à poursuivre l'amélioration continue de l'efficience de la gestion de la Ville permettent de constater une réduction des budgets consacrés, entre autres, à l'administration générale, à la sécurité publique, au transport ainsi qu'aux loisirs et à la culture.

Concernant les transports, les changements opérationnels instaurés en 2020, combinés à l'acquisition de nouveaux véhicules et de nouvelle machinerie, permettront à la Ville de réaliser d'importantes économies, notamment concernant les travaux d'entretien des routes en gravier exécutés par le service des travaux publics. En contrepartie, à la demande d'une pluralité de citoyens, les opérations de déneigement ont également été revues en profondeur en prévision de la saison hivernale 2020-2021. Ce faisant, les coûts liés à l'achat d'abrasifs et de produits de déglaçage ont connu une augmentation en concordance avec les objectifs de déneigement établis. Ces ajustements opérationnels et budgétaires permettront d'offrir aux citoyens un service à valeur ajoutée et un entretien optimisé de notre réseau routier, sur une base annuelle.

La hausse du budget consacré à l'hygiène du milieu s'explique en grande partie par l'ajout en 2021 d'une dépense d'entretien de 300 000\$ prévue pour la vidange des boues de notre infrastructure de traitement des eaux usées. Le financement de ces travaux nécessaires se fera par l'entremise d'un fonds réservé à cette fin (règlement 069) et un règlement d'emprunt. Par ailleurs, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) oblige la Ville à réaliser une étude de vulnérabilité de ses sources d'alimentation en eau potable et à déposer un rapport au gouvernement provincial au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021. Les dépenses liées à cette obligation légale seront couvertes en bonne partie par une aide financière obtenue par la Ville dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), pouvant atteindre un maximum de 90 000\$.

Finalement, la hausse des dépenses en 2021 liées au service de la dette et aux frais de financement s'explique en raison de plusieurs nouveaux financements à long terme associés à des projets majeurs, par exemple les projets réalisés dans le cadre du programme FEPTEU (règlements d'emprunt 198, 199 et 219) et la construction de la voie de contournement (règlement d'emprunt 153). De plus, les frais de financement temporaire (intérêts) associés aux nouveaux règlements d'emprunt (241, 243, 250 et 251) prévus en 2021 ont également une incidence à la hausse pour cette catégorie de dépenses.

#### PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023:

En 2021, la Ville entreprendra de nouveaux travaux de renouvellement de conduites, de séparation de réseaux et de réfection des chaussées dans certains secteurs problématiques identifiés dans la plus récente version de son Plan d'intervention. Forte d'une subvention de 2,18 millions de dollars issue du Fonds pour les infrastructures municipales d'eau (FIMEAU), ces travaux seront subventionnés jusqu'à concurrence de 80% des coûts totaux admissibles. Ce projet engendrera des retombées concrètes pour les contribuables et le développement futur de la Ville, avec une incidence fiscale limitée, considérant le coût total des travaux prévus.

La Ville poursuivra également ses travaux visant la mise aux normes et l'optimisation éventuelle des infrastructures de captation, de traitement, de stockage et de distribution liées aux puits St-Charles. L'aide financière disponible via le programme de la TECQ 2019-2023 couvrira la majorité des dépenses liées à ces projets et mandats spécifiques.

La Ville investira également dans la mise à niveau et l'optimisation de plusieurs de ses infrastructures et bâtiments de services. Notamment, la Ville complètera les travaux d'aménagement du nouvel hôtel de ville en procédant aux aménagements finaux dans le sous-sol du bâtiment et en réalisant des travaux de finition extérieure en façade. De plus, la Ville effectuera des travaux d'amélioration et d'optimisation du garage municipal et de l'entrepôt situé derrière celui-ci, qui permettront une meilleure utilisation de

l'espace disponible, la mise aux normes de certaines composantes et une plus grande capacité de remisage des véhicules à l'intérieur. D'autres menus travaux de réfection, sont prévus sur d'autres petits bâtiments de services (ex. réfection de la galerie du bâtiment du parc récréonautique et le bâtiment du puits Provencher). Ces dépenses seront financées par un règlement d'emprunt déjà autorisé (208) et un nouveau règlement à venir en 2021.

En plus du chargeur sur roues (*loader*) déjà livré en décembre 2020, la Ville procèdera également à l'acquisition d'accessoires spécifiques à cette machinerie (souffleur, balai mécanique, gratte, etc.) et de nouveaux véhicules, tel que prévu au règlement d'emprunt 243. Par ailleurs, afin de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser la sécurité et d'augmenter l'autonomie et l'efficacité de la Ville dans ces travaux d'entretien réguliers et ponctuels, plusieurs équipements spécifiques seront achetés en 2021, notamment une benne à asphalte, une unité hydraulique avec équipements et accessoires, une plateforme élévatrice pour camionnette et des équipements de santé et sécurité. Ces derniers seront financés à même le fonds de roulement de la Ville.

Par ailleurs, la Ville procèdera au pavage de la voie de contournement dès que les conditions seront propices au printemps 2021, tel que convenu contractuellement avec le surveillant de chantier et l'entrepreneur responsable de travaux. Ces travaux seront financés par le règlement d'emprunt 241 qui, à l'instar du règlement 153, prévoit que toute somme résiduelle ou disponible dans le fonds de carrières et sablières sera affectée en priorité au remboursement du capital et des intérêts liés à l'emprunt, de façon à réduire l'incidence fiscale pour les contribuables.

De plus, en 2021, la Ville sera partenaire de l'Association des loisirs de Portneuf et investira des fonds dans la phase 3 du projet Sentiers récréatifs Portneuf. Cela se traduira par l'ajout d'une boucle de 5 km au circuit de pistes de vélo de montagne, un fleuron de la Ville en matière d'offre en activités sportives en plein air. Finalement, la Ville réalisera en 2021 diverses études et analyses afin de se doter de plans et devis pour appel d'offres, afin de lancer un important chantier de revitalisation et de développement de ses terrains sportifs et de loisirs entourant l'OTJ, dans le secteur nord. Le financement de ces investissements proviendra respectivement du fonds de roulement et des excédents de fonctionnement affectés à cet effet.

#### **TAXES ET TARIFS 2021**

Fidèles à leur vision et à leur engagement envers les contribuables qu'ils représentent, les élus ont misé sur un budget responsable permettant à la Ville de poursuivre son développement, tout en atténuant le plus possible les impacts fiscaux pour les contribuables.

En 2021, les variations des taux liés aux taxes foncières et aux taxes de services se traduiront généralement, sauf dans certains cas, par une légère réduction des comptes de taxes des immeubles résidentiels situés dans le secteur nord et par une hausse infime pour la même catégorie d'immeubles dans le secteur sud de la Ville.

Tous les détails concernant les taux applicables, pour l'ensemble des catégories d'immeubles et chacun des secteurs, sont disponibles dans le règlement 249 fixant les taxes et les tarifs pour l'année 2021, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021. Ce règlement sera disponible d'ici la fin janvier sous les onglets « La Ville / Finances / Finances 2021 » du site Web de la Ville : www.villedeportneuf.com.

Les taxes foncières générales et spéciales et les compensations imposées sont payables en trois versements égaux répartis de la façon suivante : 15 mars 2021 - 15 juin 2021 - 15 septembre 2021.

Votre compte de taxes vous sera transmis selon un délai de 30 jours précédant le 15 mars 2021.

### **AVIS DE PROMULGATION**

Est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 249 « Règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2021 ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 14 décembre 2020.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655-A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 22 janvier 2021.

France Marcotte, greffière

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 11 janvier 2021, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à préciser la définition concernant les bâtiments complémentaires attenants et les bâtiments complémentaires intégrés faisant corps avec le bâtiment principal.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 février 2021 à 19h30 dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, au courriel france.marcotte@ villedeportneuf.com ou par la poste au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 5 février 2021.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655-A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.
- **4.** Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Portneuf, ce 22 janvier 2021.

France Marcotte, greffière

### **AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par la soussignée;

QUE lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a établi le calendrier de la tenue de ses séances ordinaires pour l'année 2021.

Ces séances se tiendront le **2**<sup>e</sup> **lundi de chaque mois** et débuteront à **19h30 à la salle du conseil,** sise au 500, rue Notre-Dame :

11 janvier 8 février 8 mars 12 avril 10 mai 14 juin 12 juillet 9 août 13 septembre 4 octobre (1er lundi) 15 novembre (3e lundi) 13 décembre Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2020.

France Marcotte, greffière

#### **AVIS PUBLIC**

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf.

#### 1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 11 janvier 2021, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'inclure un espace tampon dans la nouvelle zone industrielle I-102 ».

Ce second projet de règlement vise l'implantation d'un espace tampon au nord des lots intégrés à la nouvelle zone industrielle I-102. Cette modification se justifie par la présence d'un quartier résidentiel (rue St-Jacques et les Développements portneuviens) et qu'il y a possibilité que le transit des véhicules lourds à partir de et vers Freneco se fasse dorénavant par l'ouest, via le chemin de contournement.

#### 2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

#### 3. Identification des zones

Zone concernée Zones contiguës

I-102 M-101, Rx-101, Ra-101, Rb-102, Af/b-118

Le plan peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau, sur rendez-vous.

#### 4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 5 février 2021 à 16h30 soit par courrier postal au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

#### 5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 11 janvier 2021 remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 11 janvier 2021, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

#### 6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### 7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité, au 655-A, avenue de l'Église à Portneuf, les jours ouvrables aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 22 janvier 2021.

#### France Marcotte, greffière

# Culture, patrimoine et tourisme

### LES TAMBOURS DE PORTNEUF

#### Par Gaétan Morissette

Extrait du Bulletin Mnémo Vol. 11, n°2, Été 2008.



Source photo: Michel Suzor Adrien Dubuc lors du festival La grosse Bûche, St- Raymond Début des années 80

La région de Portneuf fut habitée par les colons d'origine française dès le 17<sup>e</sup> siècle. La première influence musicale était donc de la France. Au début des années 1800, suite à la Conquête, plusieurs seigneuries sont passées sous la gouverne de riches marchands anglophones dont la Baronnie de Portneuf (Ville de Portneuf actuellement) et celle de Bourg-Louis (région de Saint-Raymond).

La première colonie, fondée au nord de l'actuelle Ville de Portneuf (et à l'est de Saint-Gilbert), se nommait Halesborough. La deuxième se situait au sud de l'actuelle Ville de Saint-Raymond dans le secteur du Grand rang.

#### TAMBOURS ET MUSIQUE

Il semble qu'une ou plusieurs familles, d'une ou des deux colonies, arrivèrent avec des tambours et en jouèrent pour accompagner le violon, tout comme on utilise le bodhran pour accompagner la musique en Irlande. Plusieurs personnes nous ont mentionné qu'il y aurait même eu certains tambours fabriqués d'une peau de chien.

À la même époque, le répertoire des musiciens francophones s'enrichit de pièces irlandaises, écossaises et anglaises. C'est ainsi que pendant plus d'un siècle (1830-40 à 1985-90) ce tambour accompagna la musique traditionnelle et parfois la chanson dans le comté de Portneuf.

J'ai grandi dans une famille francophone de Portneuf-Station où la musique traditionnelle était présente. J'eus un arrière-grand-père violoneux, une grand-mère pianiste et organiste, un père et une mère accordéoniste. Ce fut donc dans ma jeunesse que je fus mis en contact avec ces tambours lors de veillées et événements locaux populaires.

Au début des années 80, je fis la connaissance de monsieur Adrien Dubuc, de Saint-Raymond, dernier faiseur de tambours, qui habitait non loin de la chapelle protestante de Bourg-Louis. Ce dernier contribua grandement à faire connaître cet instrument en accompagnant les musiciens dans de nombreux galas et festivals et en vendant beaucoup de tambours. C'était un bon ami du célèbre violoneux André Alain.

Je décidai en 2005 d'en fabrique run moi-même et j'empruntai les outils que possédait encore la famille de monsieur Dubuc.



Source photo: Gaétan Morissette Tambour de la famille Kingsborough

En procédant par essais et erreurs, j'ai pu maîtriser la technique traditionnelle de fabrication, soit de plier une planche de frêne et d'y ajuster une peau de veau mort-né, tannée artisanalement en la cousant avec du fil ciré à l'aide d'une alêne. Finalement, allant de découvertes en découvertes, j'ai pu faire les constats suivants:

Nous avons retrouvé une quinzaine d'instruments encore présent dans une dizaine de familles du comté de Portneuf couvrant un secteur allant de la Ville de Portneuf à Saint-Raymond passant par Saint-Basile, Sainte-Christine d'Auvergne, Pont-Rouge et Saint- Léonard-de-Portneuf. Mentionnons qu'aucun instrument n'a été retrouvé dans les villages entièrement francophones; même chose pour le triangle de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon et Saint-Gabriel-de- Valcartier ainsi que Saint-Malachie dans Bellechasse.

Tous ces tambours ont été faits selon la même technique: cadre de bois plié à l'eau chaude (ou à la vapeur) avec une peau de veau ou de vache tannée artisanalement et cousue sur un cercle de métal ajusté avec des équerres et des écrous-papillons de métal. Tous se jouent avec une mailloche de bois à un bout et plusieurs de celles-ci ont une cordelette attachée au plus petit bout pour y insérer un doigt.

L'usage de ce tambour a influencé la pratique de la musique traditionnelle: on a vu des personnes utiliser une boite de céréale comme tambour, d'autre une bouteille vide ou une caisse de bière.

### FESTIVAL DES TAMBOURS DE PORTNEUF

La SATRAP vous offre 5 capsules musicales en ligne. Rendez-vous sur Facebook, à SATRAP.ca ou sur Youtube.

#### **BON VISIONNEMENT!**



# Sports, loisirs et événements



# Inscriptions dès la fin janvier!

### Rendez-vous des parents



Pour discuter de ce qui VOUS intéresse. (Les enfants sont pris en charge par nos bénévoles.)

# collectives

Parce qu'a plusieurs c'est beaucoup mieux!



Pour mieux gérer le temps qu'il fait en soi. (Parent-enfant 3 à 5 ans)

# Les petites





Pour faire des bricolages. (Parent-enfant 3-5 ans)



papas et enfants seulement. (Papa-enfant 3-6 ans)

### Les doux cêlins







Pour m'épanouir! (Parent-enfant 18 mois à 3 ans)

#### **Ateliers Grand-Dire**

Plein de jeux et d'activités pour m'aider à vivre une rentrée scolaire réussie (Parent-enfant 2 à 5 ans)

Infos et inscription: 418.873.4557 info@cerfvolantdeportneuf.org

\*Services offerts dans différentes municipalités, consultez la programmation complète sur notre site web ou Facebook



### **CENTRE SKI-NEUF**

Profitez du temps clément hivernal pour refaire le plein en vous baladant dans les sentiers du Centre Ski-Neuf. Que ce soit en raquettes, à pieds ou en skis de fond, tous pourront profiter du grand air, selon leurs préférences!



#### CE QUE LE CENTRE SKI-NEUF VOUS OFFRE

- 20 km de pistes de ski de randonnée de niveaux facile à intermédiaire;
- 9 km de sentiers pédestres;
- 5 km de sentiers de raquettes;
- · Location d'équipements de skis de fond junior (temporairement indisponible dû aux mesures sanitaires);
- Des sentiers patrouillés.

Le Centre est aussi membre du Regroupement des stations de ski de fond de la région de Québec.

Pour connaître les conditions des sentiers, consultez la page Facebook Centre Ski-Neuf ou rendez-vous sur le site web de la Ville de Portneuf, sélectionnez l'onglet Loisirs et culture, puis Conditions des sentiers.

# **DIVERS**

### OFFRE EMPLOI | LOCAL DES JEUNES

#### TITRE DU POSTE : COORDONNATEUR

#### **DESCRIPTION DU LOCAL DE JEUNES**

Le Local des jeunes a pour mission d'offrir aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans du territoire, sur une base volontaire, un lieu de rencontre et d'appartenance où il leur sera possible d'être en contact avec des adultes significatifs et de devenir des citoyens actifs, engagés et responsables. Les soirs, du jeudi au samedi, nous accueillerons les jeunes dans nos locaux. Grâce à leur implication, nous réaliserons des activités telles que des soirées de jeux, des activités sportives, des sorties culturelles, l'aide aux devoirs ou des activités de prévention et de sensibilisation. L'implication des jeunes au sein du Local leur permettra de développer leur autonomie, leur sentiment d'appartenance, leur sens des responsabilité et l'acceptation de la différence, ainsi que la construction d'un sens critique.

#### **DESCRIPTION DU POSTE**

Sous la supervision de la directrice des loisirs et des communications, la personne titulaire de ce poste aura comme principales fonctions de coordonner le travail d'animation et d'intervention, d'assurer les représentations nécessaires, d'effectuer la gestion administrative et de voir à son développement stratégique.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU POSTE

#### Coordonner le travail d'animation et d'intervention :

- En se basant sur le plan stratégique et d'actions de la direction des loisirs et des communications, élaborer et coordonner le plan de travail annuel en collaboration avec les animateurs;
- Faire l'analyse des résultats atteints et produire un rapport d'activités annuel;
- Coordonner l'organisation et la répartition du travail auprès de l'équipe d'animation;
- Mobiliser l'équipe de travail autour des objectifs et enjeux du Local des jeunes;
- Voir au bon déroulement des activités du Local:
- Préparer et animer les réunions d'équipe;
- Participer à l'animation et à la préparation des activités.

#### Gestion des ressources humaines :

- Soutenir les animateurs dans l'accomplissement de leurs tâches;
- Veiller au maintien d'un bon climat de travail au sein de l'équipe;
- Faire l'évaluation des membres de l'équipe;
- Planifier et organiser, en collaboration avec le supérieur immédiat, le processus d'embauche du nouveau personnel;
- Superviser, coordonner et encadrer les animateurs du Local des jeunes;
- Assurer la mise en place d'un processus d'intégration et de formation du nouveau personnel.

#### **Gestion administrative**

- Assurer la gestion des locaux, du matériel informatique et autres outils nécessaires au bon fonctionnement des activités:
- Assurer la saine gestion financière (prévisions et gestion budgétaires, demandes de financement, etc.);
- Réaliser la recherche de financement dans une optique de développement et de pérennité;
- En collaboration avec la direction des communications, voir à la conception et à la diffusion des outils de promotion du Local;
- Toutes autres tâches connexes, à la demande de son supérieur immédiat.

#### **FORMATION ET EXIGENCES**

- Profil d'études en sciences humaines intervention sociale ou technique en travail social, technique en éducation spécialisée, technique en intervention délinquance ou tout autre domaine connexe;
- Posséder au moins 2 à 3 ans d'expérience de travail avec la clientèle adolescente.

#### COMPÉTENCE ET PROFIL RECHERCHÉ

- Intérêt et capacité à travailler avec les jeunes;
- Fiabilité, autonomie et capacité d'adaptation;
- Grand sens de l'organisation, rigueur et assiduité;

- Leadership et habilités pour le travail d'équipe;
- Éthique professionnelle et jugement;
- Facilité à entrer en contact avec les jeunes;
- Capacité à identifier et à gérer des situations de crises et/ ou d'urgence.

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- 15,5 heures par semaine (pendant les heures d'ouverture du Local, plus 2 heures de planification);
- Poste temps partiel;
- · Salaire compétitif.

Date d'entrée en fonction: mars 2021

#### **POUR POSTULER**

Vous possédez les compétences et les tâches et défis énumérés précédemment vous semblent stimulants? Joignez-vous à notre équipe dynamique et contribuez au développement de la Ville de Portneuf.

Veuillez transmettre votre curriculum vitae et une lettre de présentation à l'attention de madame Hélène Poulin avant le 12 février 2021 par courriel à loisirs@villedeportneuf.com.

# OFFRE EMPLOI | CAMP DE JOUR ET CAMP ADOS

TITRE DU POSTE : COORDONNATEUR

Nombre de postes : 2

#### **DESCRIPTION DU CAMP DE JOUR**

Respectant l'intention de la Ville de Portneuf d'offrir des activités de loisirs de qualité, variées et accessibles à l'ensemble de la population, le camp de jour se veut un service destiné à la clientèle des 4 à 11 ans, visant à offrir un milieu de vie de groupe sain et épanouissant.

Une offre de jeux, de programmes et d'activités de toutes sortes est mise en place par des animateurs formés, dans le but de faire vivre aux enfants une expérience riche dans un environnement sain et sécuritaire.

#### **DESCRIPTION DU CAMP ADOS**

Le camp ados est une coopérative de travail jeunesse destinée aux jeunes âgés entre 12 et 15 ans. L'objectif du camp est l'apprentissage de notions d'entreprenariat collectif par le biais de la création et de la gestion d'une coopérative de travail maison. La coopérative fonctionne avec des règles de gestion démocratique. Aussi, au cours de l'été, les jeunes développent des notions et des valeurs de « vivre-ensemble », de citoyenneté, d'entrepreneuriat et de coopération. Ces notions sauront leur servir dans leur vie de jeunes adultes et bien au-delà.

#### **DESCRIPTION DU POSTE**

Les personnes attitrées à ce poste seront responsables de coordonner l'ensemble des activités du camp de jour et du camp ados et de veiller au bon déroulement de celles-ci. Elles assurent et contrôlent la qualité des services offerts aux participants et aux parents.

#### TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de la directrice du service des loisirs et des communications, les personnes attitrées à ce poste effectuent notamment les tâches suivantes :

- Planifier et superviser l'ensemble des activités du camp de jour et du camp ados, de concert avec l'animateur/ intervenant du camp ados;
- Participer au recrutement des usagers et du personnel des camps;
- Superviser, diriger et encadrer le personnel d'animation, l'éducateur spécialisé et l'animateur un pour un (s'il y a lieu) et l'animateur/intervenant du camp ados;
- Assurer la sécurité des usagers et du personnel dans le cadre des activités des camps;
- Produire et diffuser les communications des camps;
- Gérer les conflits à l'interne (autant concernant les enfants que le personnel);
- Gérer et administrer le budget du camp de jour et du camp ados et procéder aux achats et réservations pour les camps conformément aux recommandations de son supérieur;
- Accompagner les jeunes du camp ados dans leurs apprentissages et dans la réalisation de leur projet collectif;
- Effectuer toutes autres tâches jugées pertinentes au bon déroulement des activités du camp.

#### **FORMATION ET EXIGENCES**

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Être en cours de formation (collégiale ou universitaire) dans un domaine lié aux fonctions;
- Avoir de l'expérience en animation et en coordination dans un camp est un atout;

- Être leader, responsable et avoir le sens de l'organisation;
- Avoir du tact et de la diplomatie dans les relations professionnelles et interpersonnelles;
- Avoir le sens de l'initiative, de la débrouillardise et du jugement;
- Habiletés à travailler en équipe;
- Posséder une bonne maîtrise des outils informatiques (suite Office, Internet, Facebook, etc.);
- Posséder un permis de conduire et un moyen de transport.

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Poste saisonnier, temps plein, du 14 juin au 20 août 2021
  + 1 semaine ½ répartie à la convenance de l'employé pour la planification et l'évaluation du camp;
- Nombre d'heures par semaine : 40 heures;
- Rémunération selon la politique salariale en vigueur.

Date d'entrée en fonction : semaine du 7 juin 2021

#### **POUR POSTULER**

Vous possédez les compétences et les tâches et défis énumérés précédemment vous semblent stimulants?

Joignez-vous à notre équipe dynamique et contribuez au développement de la Ville de Portneuf.

Veuillez transmettre votre curriculum vitae et une lettre de présentation à l'attention de madame Hélène Poulin avant le 28 février 2021 par courriel à loisirs@villedeportneuf.com.

### OFFRE EMPLOI | CAMP DE JOUR

TITRE DU POSTE: ACCOMPAGNATEUR UN POUR UN

#### **DESCRIPTION DU CAMP DE JOUR**

Respectant l'intention de la Ville de Portneuf d'offrir des activités de loisirs de qualité, variées et accessibles à l'ensemble de la population, le camp de jour se veut un service destiné à la clientèle des 4 à 11 ans, visant à offrir un milieu de vie de groupe sain et épanouissant. Une offre de jeux, de programmes et d'activités de toutes sortes est mise en place par des animateurs formés, dans le but de faire vivre aux enfants une expérience riche dans un environnement sain et sécuritaire.

#### **OBJECTIFS**

- Offrir des activités sportives, aquatiques, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes et adaptées à chaque groupe d'âge combinant le plaisir et de nouveaux apprentissages;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et à l'adoption d'un mode de vie sain et actif;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe, de découvrir son milieu et de développer un sentiment d'appartenance à sa communauté.

#### **DESCRIPTION DU POSTE**

L'accompagnateur un pour un, un pour deux, etc. est une personne ressource attitrée à un ou quelques enfants ayant des difficultés particulières. Son travail consiste à accompagner l'enfant ou les enfants et l'aider ou les aider dans son ou dans leur intégration auprès des autres et dans les activités du camp. Il travaille de concert avec les animateurs du groupe d'âge de l'enfant ou des enfants avec lequel ou lesquels il est jumelé afin de veiller à sa bonne ou à leur bonne intégration. L'accompagnateur un pour un met en place des méthodes d'interventions adaptées aux problématiques vécues par l'enfant ou les enfants accompagné(s). Il peut se référer à l'éducateur spécialisé en cas de besoin. Son supérieur immédiat est le coordonnateur du camp.





#### TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Accompagner un ou des enfants ayant des besoins particuliers;
- Effectuer les interventions requises avec l'enfant accompagné;
- Veiller à la bonne intégration de l'enfant accompagné auprès des autres enfants et dans les activités du camp;
- Informer les parents régulièrement du développement de leur enfant;
- Faire le lien avec les animateurs du même groupe d'âge que l'enfant accompagné afin de convenir des façons de faire et des méthodes d'inclusion pour l'enfant;
- Informer le coordonnateur du déroulement et du développement général de l'enfant au sein du camp.

#### **FORMATION ET EXIGENCES**

- Être âgé de 16 ans et +;
- Avoir une formation en relation d'aide ou en éducation spécialisée est un atout;
- Avoir le sens de l'autonomie et des responsabilités;
- Être proactif et entreprenant;
- Être à l'aise avec les enfants ayant des difficultés particulières;
- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Faire preuve de jugement et d'analyse;
- Être apte à gérer des situations de crises;
- Avoir de l'expérience en intervention, avec des enfants ayant des difficultés particulières ou étudier dans un domaine connexe est un atout.

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Horaire de 35 à 40 heures par semaine, du 21 juin au 20 août 2021;
- Les heures de travail peuvent varier en fonction du nombre d'usagers inscrits;
- Le salaire offert est selon l'échelle salariale en vigueur.

#### Date d'entrée en fonction : 21 juin 2021

#### **POUR POSTULER**

Vous possédez les compétences et les tâches et défis énumérés précédemment vous semblent stimulants? Joignez-vous à notre équipe dynamique et contribuez au développement de la Ville de Portneuf. Veuillez transmettre votre curriculum vitae et une lettre de présentation à l'attention de madame Hélène Poulin avant le 28 février 2021 par courriel à loisirs@villedeportneuf.com.

### OFFRE EMPLOI | CAMP ADOS

#### TITRE DU POSTE : ANIMATEUR/INTERVENANT

#### **DESCRIPTION DU CAMP ADOS**

Le camp ados est une coopérative de travail jeunesse destinée aux jeunes âgés entre 12 et 15 ans. L'objectif du camp est l'apprentissage de notions d'entrepreneuriat collectif par le biais de la création et de la gestion d'une coopérative de travail maison. La coopérative fonctionne avec des règles de gestion démocratique. Aussi, au cours de l'été, les jeunes développent des notions et des valeurs de « vivre-ensemble », de citoyenneté, d'entrepreneuriat et de coopération. Ces notions sauront leur servir dans leur vie de jeunes adultes et bien au-delà.

#### **DESCRIPTION DU POSTE**

Sous la supervision des coordonnateurs, l'animateur/intervenant accompagne un groupe de jeunes âgés entre 12 et 15 ans dans la mise en place et dans la réalisation d'un projet d'entrepreneuriat collectif à l'été 2021.

#### TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Planifier la saison estivale du camp en collaboration avec les coordonnateurs;
- Accompagner un groupe de jeunes âgés entre 12 et 15 ans dans la mise en place de leur projet d'entrepreneuriat collectif (coop de travail maison);
- Assurer la formation des jeunes en ce qui a trait à l'entrepreneuriat collectif;
- Veiller à la bonne dynamique au sein du camp et intervenir en cas de besoin pour ramener les règlements et objectifs décidés en groupe;
- Agir à titre de personne ressource et d'accompagnateur dans la réalisation des activités quotidiennes et dans l'atteinte des objectifs de l'été;
- Motiver, encourager et aider les jeunes dans leur projet;
- Assurer la bonne gestion du camp ados et de ses activités;
- Intervenir auprès des jeunes en cas de nécessité;
- Effectuer toutes autres tâches contribuant au bon déroulement des activités du camp ados.

#### **EXIGENCES**

- Être âgé de 17 ans et plus;
- Être une personne mature, autonome et responsable;
- Avoir le sens de l'organisation et avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Faire preuve de débrouillardise et d'imagination;
- Détenir ou être en cours de formation au collégial (DEC) ou à l'université (BAC) en éducation spécialisée, travail social, psychoéducation ou autre domaine connexe;
- Avoir un permis de conduire et une voiture;
- Avoir une connaissance de l'entrepreneuriat collectif est un atout;
- Avoir de l'expérience en intervention avec la clientèle 12-15 ans est un atout.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de 35 à 40 heures par semaine, du 21 juin au 20 août 2021;
- Les heures de travail peuvent varier en fonction du nombre d'usagers inscrits;
- Le salaire offert est selon l'échelle salariale en vigueur.

Date d'entrée en fonction : 21 juin 2021

#### **POUR POSTULER**

Vous possédez les compétences et les tâches et défis énumérés précédemment vous semblent stimulants? Joignez-vous à notre équipe dynamique et contribuez au développement de la Ville de Portneuf.

Veuillez transmettre votre curriculum vitae et une lettre de présentation à l'attention de madame Hélène Poulin avant le 28 février 2021 par courriel à loisirs@villedeportneuf.com.



### OFFRE EMPLOI | CAMP DE JOUR

**TITRE DU POSTE: ANNIMATEURS** 

#### **DESCRIPTION DU CAMP DE JOUR**

Respectant l'intention de la Ville de Portneuf d'offrir des activités de loisirs de qualité, variées et accessibles à l'ensemble de la population, le camp de jour se veut un service destiné à la clientèle des 4 à 11 ans, visant à offrir un milieu de vie de groupe sain et épanouissant. Une offre de jeux, de programmes et d'activités de toutes sortes est mise en place par des animateurs formés, dans le but de faire vivre aux enfants une expérience riche dans un environnement sain et sécuritaire.

#### **OBJECTIFS**

- Offrir des activités sportives, aquatiques, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes et adaptées à chaque groupe d'âge combinant le plaisir et de nouveaux apprentissages;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et à l'adoption d'un mode de vie sain et actif;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe, de découvrir son milieu et de développer un sentiment d'appartenance à sa communauté.

#### **DESCRIPTION DU POSTE**

Sous la supervision des coordonnateurs du camp de jour, l'animateur a la charge d'un groupe d'une dizaine de jeunes tout au long de l'été. La personne titulaire de ce poste assure la planification et l'animation d'une programmation estivale adaptée à son groupe d'âge et participe à la bonne dynamique du camp et à la mise en valeur de la thématique estivale.

#### TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Superviser, encadrer et assurer la sécurité en permanence d'un groupe de jeunes âgés entre 4 et 11 ans;
- Planifier, organiser et animer les activités destinées à son groupe conformément aux programmes et orientations du camp;
- Veiller à la bonne dynamique du camp et participer à la création et à l'animation de la thématique estivale avec l'équipe d'animation;
- Participer aux réunions d'équipe;

- Appliquer les programmes et méthodes prescrits au camp (cadre de référence, Tremplin Santé, Programme de renforcement des comportements positifs, etc.);
- Participer au bon déroulement des activités du camp de jour.

#### FORMATION ET EXIGENCES

- Être âgé de 16 ans et plus;
- Être une personne dynamique, sociable, responsable et entreprenante;
- Faire preuve de débrouillardise et d'imagination;
- Savoir travailler en équipe;
- Aimer les enfants et avoir à cœur leur développement et leur bien-être;
- Avoir de l'expérience en animation ou étudier dans un domaine connexe est un atout.

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Horaire de 35 à 40 heures par semaine, du 21 juin au 20 août 2021;
- Les heures de travail peuvent varier en fonction du nombre d'usagers inscrits;
- Le salaire offert est selon l'échelle salariale en vigueur.

Date d'entrée en fonction : 21 juin 2021

#### **POUR POSTULER**

Vous possédez les compétences et les tâches et défis énumérés précédemment vous semblent stimulants? Joignez-vous à notre équipe dynamique et contribuez au développement de la Ville de Portneuf.

Veuillez transmettre votre curriculum vitae et une lettre de présentation à l'attention de madame Hélène Poulin avant le 28 février 2021 par courriel à loisirs@villedeportneuf. com.

Toutes les candidatures seront analysées avec attention, mais la Ville communiquera uniquement avec les personnes retenues.

La Ville de Portneuf souscrit aux principes d'égalité en emploi et le masculin a été utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

### **INFORMATIONS CORONAVIRUS (COVID-19)**

Depuis le 9 janvier dernier et ce, jusqu'au 8 février inclusivement, de nouvelles règles et directives sanitaires liées à la Covid-19 sont en vigueur. Voici les répercussions sur les différents services municipaux:

- La programmation de loisirs hiver 2021 est annulée;
- Le Centre des loisirs (OTJ ou chalet d'accueil) sera fermé jusqu'au 8 février inclusivement;
- L'anneau de glace et la patinoire du 451, boulevard Gauthier demeurent ouverts jusqu'à 19h30. Toutefois, aucun but de hockey ne sera disponible;

# Toutes les activités devront se limiter à la bulle familiale ou aux personnes résidant à la même adresse.

 Les sentiers pédestres et de raquettes ainsi que les pistes de ski de fond du Centre Ski-Neuf demeurent ouverts.
 Pour connaître les conditions de neige et les pistes ouvertes, rendez-vous sur le site Internet de la Ville, sélectionnez l'onglet Loisirs et culture, puis Conditions des sentiers;

- La glissade de la rue Paquin est accessible jusqu'à 19h30;
- La bibliothèque La Découverte est ouverte uniquement le mercredi de 13h30 à 15h00, et ce, pour les étudiants n'ayant pas de wifi et souhaitant avoir une place tranquille pour étudier. De plus, le prêt de livre est autorisé sous réservation et sans contact:
- L'hôtel de ville demeure fermé au public. L'accès pourra s'y faire uniquement sur rendez-vous et pour le traitement de dossiers urgents.

#### **RALLYE DES LUTINS**

Près de 80 enfants ont participé au rallye des lutins pendant les vacances des Fêtes. Tel que promis, le Père Noël a laissé des cadeaux pour chaque participante et participant. Le grand prix de ce rallye est une inscription pour un enfant au camp de jour de la Ville de Portneuf.

**Léane Julien** a remporté ce prix grâce à un tirage au sort. Félicitations Léane et merci à tous d'avoir participé!

# CORONAVIRUS (COVID-19)



Mesures en vigueur du 9 janvier au 8 février sur l'ensemble du territoire à l'exception des territoires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James

### Mise en place d'un couvre-feu entre 20 h et 5 h



Interdiction de se déplacer hors de son lieu de résidence

Exception pour les soins de santé, les raisons humanitaires et le travail jugé prioritaire

### Aucune visite permise

Les personnes seules ne peuvent voir qu'une autre personne seule

# Maintien de la fermeture des commerces non essentiels

- Livraison et cueillette à la porte permises jusqu'à 19 h 30, au plus tard
- Les restaurants, gyms, théâtres, cinémas, salons de coiffure et lieux de culte demeurent fermés
- Fermeture de tous les commerces à 19 h 30, à l'exception des pharmacies et des stations-service
- Les restaurants peuvent poursuivre la livraison après 19 h 30

### Télétravail obligatoire

Toutes les entreprises et les tours de bureaux doivent être fermées

#### Activités intérieures et extérieures

Toutes les activités sociales, récréatives ou sportives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, doivent se limiter à la bulle familiale ou aux personnes résidant à la même adresse

Aucune activité de groupe n'est permise

Les activités sportives intérieures sont interdites, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont reçu une autorisation des autorités de la santé publique

# Renforcement des mesures dans les écoles



Écoles primaires

Réouverture le 11 janvier

Port du couvre-visage obligatoire dans les corridors et les aires communes pour tous et en classe pour les 5° et 6° années

Cette obligation ne s'applique pas au préscolaire

Écoles secondaires

Réouverture le 18 janvier

Port du masque de procédure obligatoire en classe pour tous, sans exception



Québec.ca/covid-19

Québec ##

### CARREFOUR F.M.

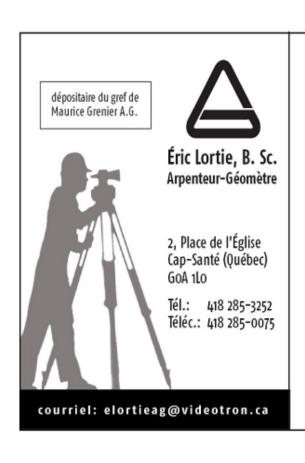
Le Carrefour F.M. Portneuf demeure toujours disponible pour vous, aux heures habituelles.

N'hésitez pas à nous contacter!

Pour toutes questions:

Tél: 418 337-3704 / 1888 337-3704

Courriel: carrefourfmportneuf@globetrotter.net



RAYNALD L ECLERC

655 B, de l'Église Portneuf (Québec) G0A 2Z0

Téléphone: 418 286-3532 Télécopieur: 418 286-4977

#### RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année. Le format Word est requis. Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal pour l'année 2020 sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

#### **VOS PHOTOS**

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline\_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

#### **CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS**

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

# HÔTEL DE VILLE: 655-A, AVENUE DE L'ÉGLISE, PORTNEUF, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

tél.:418 286-3844

fax: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

**EN CAS D'URGENCE: 911** 

**TRAVAUX PUBLICS** 

418 284-9794

**LOISIRS** 

418 286-3844 poste 28

loisirs@villedeportneuf.com



**REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK!** 

Ville de Portneuf | Les loisirs de la ville de Portneuf